**2018/13**

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DES TERRES DE CHAUX

**Séance ORDINAIRE du 28 septembre 2018**

L’an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire.

**Etaient présents** :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Françoise Beuret, Julie Bonvalot, Jacques BOITEUX, Christian BONVALOT, Hervé ROY.

**Absent non-excusé** : Patrick Binet, Régis BONVALOT

**Absent excusé :** Emmanuel BOITEUX, Jean-Claude Barthoulot, Thierry Rigoni

**Procuration**: de Thierry RIGONI à Jean-Jacques VENDITTI

**Secrétaire de la séance** : Christian BONVALOT

**Date de convocation** : **21 septembre 18**

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de conseil municipal du 14 juin 2018
3. Approbation du rapport annuel de la CCPM
4. Délibération 22-2018 : « Adoption du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) »
5. Délibération 23-2018 : « Adhésion au contrat groupe assurance statutaire »
6. Délibération 24-2018 : « Répartition des frais – centenaire de la commémoration de l’armistice »
7. Décisions du Maire sur délégation : « Virement de crédits»

Questions diverses

**OUVERTURE DE SÉANCE**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Jacques VENDITTI, Maire.

**1 Désignation d’un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l’élection d’un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l’unanimité : Christian BONVALOT

**2 Approbation du procès-verbal de conseil municipal du 14 juin 2018**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d’adopter le procès-verbal de la séance du 14 juin 2018 :

Le procès-verbal du 14 juin 2018 est adopté à l’unanimité.

**3 Approbation du Rapport annuel de la CCPM**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Le rapport annuel 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Maiche a été transmis à tous les conseillers pour en prendre connaissance.

Ce dernier est approuvé avec 6 voix pour et 1 voix contre.

**4 Délibération 22-2018 : « Adoption du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Conformément aux préconisations légales prévues lors du passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la Commission Locale d’Evaluation de Charges Transférées (CLECT) s’est réunie le 11/09/2018 pour valider par un vote son estimation du coût des charges transférées à la Communauté de Communes du Pays de Maîche (CCPM), au titre des transferts de compétences des communes au 01/01/2018.

Le calcul des charges transférées fait l’objet d’un rapport joint en annexe.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l’alinéa 7 du IV de l’article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil municipal a un délai de 3 mois pour approuver ce rapport par une délibération.

***Délibération***

Considérant le coût élevé du rebouchage des trous pour la voirie communale des Terres de Chaux, celle-ci ayant fait l’objet d’un entretien régulier ;

Le Conseil Municipal, l’exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

❑ Est pour le refus d’adopter le rapport de la CLECT

**Par 0 voix pour 7 voix contre 0 abstention**

**5 Délibération 23-2018 : « adhésion au contrat groupe d’assurance statutaire »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Le maire expose :

* l’opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d’assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l’application des textes régissant le statut de ses agents ;
* que le centre de gestion de la fonction publique territorial du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
* que le centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1er trimestre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l’article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l’application de l’article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984et relatif aux contrats d’assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le code des assurances ;

Vu le Code des marchés publics ;

**2018/14**

DECIDE d’accepter la proposition suivante :

* Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
* Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2019
* Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve d’un préavis de 6 mois.
* Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu’à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
* Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Taux : 5.95% avec franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Taux : 1.10% avec franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l’assistance à la gestion des contrats d’assurance réalisés par le centre de gestion fera l’objet d’une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la collectivité.

AUTORISE :

* Le maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d’assurance, certificats d’assurance (contrats)
* Le maire à signer la convention pour l’adhésion à la mission facultative de suivi et d’assistance à la gestion des contrats d’assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs
* Le centre de Gestion à récupérer, auprès de l’assureur ou de son courtier, de l’ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

**Par 7 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

**6 Délibération 24-2018 : « Répartition des frais – centenaire de la commémoration de l’armistice»**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

A l’occasion du centenaire de l’armistice du 11 novembre, une cérémonie toute particulière se prépare autour d’un groupe de travail des villages de Fleurey, Froidevaux, Valoreille et Les Terres de Chaux.

Les recherches ainsi que les divers documents transmis ont permis l’élaboration d’un livre souvenir, imprimé à 300 exemplaires pour un tarif de 9.28€ HT pièce.

La participation plus nombreuse d’invités occasionnera des frais plus importants qu’à l’habitude pour le vin d’honneur et le repas qui suivra.

Le maire expose qu’il convient de délibérer afin de définir la répartition entre les 4 communes et propose la répartition suivante :

* La commune des Terres de Chaux avance l’ensemble des frais
* Chaque commune rembourse la part de livre qu’elle garde et ¼ des livres offerts
* L’association Terres vivantes réglera le reste des livres qu’elle aura à charge de vendre
* Les frais du vin d’honneur et du repas des invités seront partagés en 4 parts égales
* La commune des Terres de Chaux prendra à sa charge les repas des anciens combattants.

Chaque commune délibérera pour accepter cette répartition.

Le conseil municipal, l’exposé du maire entendu :

Donne son accord pour la répartition proposée

**Par 7 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

**7 Décision sur délégation : «Virement de crédits »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

M. le Maire fait part au conseil municipal que le dernier budget communal voté ne prévoit pas suffisamment de crédits au Chapitre Investissement –opération 44 : salle communale, pour l’aménagement d’un placard.

Il y a eu lieu de modifier le budget comme suit :

🙤 Virement du compte 020 *dépenses imprévues Investissement* : - 1 240 €

🙤 Au compte 2132 *opération 44 Salle communale* : + 1 240 €

**QUESTION(S) DIVERSE(S)**

* Le dossier de développement de la téléphonie mobile est en cours d’élaboration. Une antenne sera installée vers le château d’eau, programmée pour fin 2019.
* L’élu référent pour la fourrière intercommunale sera M. Christian BONVALOT ;
* L’arrêté de Défense contre l’Incendie est en cours d’élaboration, chaque propriétaire ayant répondu au courrier de mise à disposition.
* Dans le cadre de la réforme des listes électorales et la création du Registre Electoral Unique (REU), une nouvelle commission dite « de contrôle » va être mise en place au 1er janvier 2019. Le conseil propose Madame Françoise BEURET pour siéger à cette nouvelle commission.
* Une enquête publique sera ouverte en fin d’année concernant la Carte Communale.
* Afin de se conformer à la réglementation, les éclairages publics sont remplacés par des Leds, plus économes. Un dispositif est installé pour baisser l’intensité lumineuse de 23 heures à 5 heures et réduire la consommation de 50%.
* Il a été porté à connaissance du conseil la disparition du panneau « ferme de Montvalon » au niveau de la ferme de Champ l’Aigle.
* Il a également été porté à connaissance des tags indiquant « propriété privée commune » sur un chemin communal à Neuvier. Les personnes ayant inscrit ces propos occupent eux-mêmes depuis de nombreuses années des terrains communaux sur la route de Montpreuvoir.
* Le Maire et son conseil déplorent ces actes et invitent les responsables à un peu plus de civisme.
* Le conseil déplore le refus par 2 personnes de l’intégration de Mme Monnin pour faire le ménage à l’église.

L’ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h25.

**2018/15**

**CONSEIL MUNICIPAL LES TERRES DE CHAUX**

**Séance du 28 septembre 2018**

**Ordre du jour**

**Approbation du Rapport Annuel 2017 de la CCPM**

**Délibération 22-2018** : « Adoption du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) »

**Délibération 23-2018** : « Adhésion au contrat groupe assurance statutaire »

**Délibération 24-2018** : « Répartition des frais – centenaire de la commémoration de l’armistice »

Décisions du Maire sur délégation : « Virement de crédits»

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prénom-Nom** | **Fonctions** | **Emargements** |
| Jean-Jacques VENDITTI | Maire |  |
| Françoise BEURET | Première Adjointe |  |
| Christian BONVALOT | Second Adjoint |  |
| Jean-Claude BARTHOULOT | Conseiller Municipal | Absent excusé |
| Patrick BINET | Conseiller Municipal | Absent |
| Emmanuel BOITEUX | Conseiller Municipal | Absent excusé |
| Jacques BOITEUX | Conseiller Municipal |  |
| Julie BONVALOT | Conseillère Municipal |  |
| Régis BONVALOT | Conseiller Municipal | Absent |
| Thierry RIGONI | Conseiller Municipal | Absent excusé |
| Hervé ROY | Conseiller Municipal |  |